

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Armes

Détenteurs d'armes : accès au système d'information sur les armes (SIA) – 14 janvier 2025

Les détenteurs d'armes particuliers majeurs suivants doivent créer un compte dans le SIA :

Personne ayant un **permis de chasser**, détentrice d'une arme, ou souhaitant acquérir et détenir une arme

Personne titulaire ou ayant été titulaire d'une **licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir, du ball-trap ou du biathlon**, détentrice d'une arme, ou souhaitant acquérir et détenir une arme

Personne **souhaitant conserver une arme héritée ou trouvée**

Personne détentrice ou souhaitant acquérir **certaines armes de catégorie C** et n'ayant ni permis de chasser, ni licence pour la pratique du tir, du ball-trap ou du biathlon. Il s'agit des armes de catégorie **C3** (arme à feu fabriquée pour tirer une balle ou plusieurs projectiles non métalliques), de catégorie **C9** (arme à feu de catégorie A, B ou C neutralisée) et **C12** (arme d'alarme et de signalisation).

Le SIA permet de faire ses démarches en ligne et d'accéder à son atelier numérique.

Cette page sera actualisée au fur et à mesure de l'ouverture du SIA aux autres détenteurs d'armes particuliers.

Les armes sont classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité. La catégorie A est interdite sauf exceptions.

La catégorie B est soumise à autorisation. La catégorie C est soumise à déclaration. La catégorie D peut être achetée et détenue librement. Les règles d'achat, de port, de transport, de détention de l'arme varient selon la catégorie A, B, C ou D.

- [Armes de catégorie A](#)
- [Armes de catégorie B pour un tireur sportif](#)
- [Armes de catégorie B pour une personne exposée à un risque professionnel](#)
- [Armes de catégorie C](#)
- [Armes de catégorie D](#)
- [Carte européenne d'armes à feu](#)

Questions – Réponses

- [Quelles sont les différentes catégories d'armes ?](#)
- [Collectionner des armes : quelles sont les règles ?](#)
- [Autodéfense \(bombe lacrymogène, couteau...\) : quelles sont les règles ?](#)
- [Comment abandonner une arme et s'en dessaisir ?](#)
- [Comment faire si l'on trouve ou si l'on hérite d'une arme ?](#)
- [Que faire en cas de vol ou de perte d'une arme ?](#)
- [Faut-il signaler son changement d'adresse si l'on détient une arme ?](#)
- [Un mineur peut-il détenir une arme ?](#)
- [Qui peut porter et transporter une arme ?](#)
- [Arme surclassée : comment régulariser votre situation ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Chasse](#)

Services en ligne

- [Système d'information sur les armes \(SIA\) – Espace détenteurs](#)
Téléservice
- [Demande de carte européenne d'armes à feu : première demande, renouvellement ou modification](#)
Formulaire
- [Demande d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes et de munitions, de renouvellement d'autorisation et de détention \(armes de catégorie B et certaines armes de catégorie A\)](#)
Formulaire
- [Arme de catégorie C – Déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession](#)
Formulaire
- [Déclaration d'abandon par un particulier d'arme et de munitions à l'Etat](#)
Formulaire
- [Déclaration d'abandon par une collectivité territoriale ou un établissement public de l'Etat d'arme et de munitions à l'Etat](#)
Formulaire
- [Téléservice e-APS : demande d'autorisation de transfert d'armes pour les particuliers](#)
Téléservice
- [Certificat international d'importation de matériels de guerre et matériels assimilés](#)
Formulaire
- [Déclaration de transfert d'armes à feu et de munitions par un armurier agréé](#)
Formulaire
- [Annexe à la déclaration ou au permis de transfert d'armes à feu et de munitions](#)
Formulaire
- [Fiche d'imputation de licence individuelle d'exportation de matériels de guerre et matériels assimilés de transfert de produits liés à la défense](#)
Formulaire
- [Demande de classement d'un bien compte tenu de la réglementation sur les armes](#)
Formulaire

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

